



349

P



NP



DM6

Projet de réalisation d'une voie ferroviaire  
contournant le centre-ville de Lac-Mégantic

6211-14-011

# MÉMOIRE

présenté au

**Bureau d'audiences publiques en  
environnement (BAPE)**

par

**l'Association Chasse et Pêche Lac-  
Mégantic Namésokanjik**

Dans le cadre du

**Projet de réalisation d'une voie ferroviaire  
contournant le centre-ville de Lac-Mégantic  
par la Ville de Lac-Mégantic**

**Juillet 2019**

## Table des matières

1. L'Association Chasse et Pêche Lac-Mégantic (ACPLM) .....	3
2. Intérêt porté au projet.....	3
3. Opinion, préoccupations et suggestions sur l'ensemble du projet .....	3
4. Propositions de mesures compensatoires afin d'améliorer le projet .....	4

## 1. L'Association Chasse et Pêche Lac-Mégantic (ACPLM)

L'ACPLM est un organisme à but non lucratif qui œuvre dans la région de Mégantic depuis plus de 100 ans. En effet, les archives les plus anciennes de l'association datent de 1889. Une longue tradition de conservation de la nature et de transmission des connaissances liées à la chasse et la pêche précède les responsables actuels de l'ACPLM, qui s'assurent de perpétuer la mission de l'organisation à travers diverses actions concrètes dans la région.

Forte de ses 300 membres, l'ACPLM a su développer au cours des dernières années des partenariats solides avec le Comité de bassin versant de la rivière Chaudière et le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, tout comme les organisations locales avec lesquelles ils réalisent des activités concrètes (tournois de pêche, ensemencement, initiation à la pêche, etc.). C'est une association déjà très active dans son milieu qui cherche à déployer davantage d'activités dans le domaine de la protection de l'environnement, l'éducation en lien avec la chasse, la pêche et l'interprétation de la nature et le développement de nouveaux accès à la rivière Chaudière. À titre d'exemple, ce sont plus de 19 500 poissons qui ont été ensemencés en 2018 dans le cadre de différents tournois de pêche ou d'activités familiales. L'ACPLM a à cœur le maintien des activités de chasse et de pêche sur le territoire, c'est pourquoi elle tenait à déposer un mémoire au BAPE dans le cas ici-nommé.

## 2. Intérêt porté au projet

L'ACPLM porte une attention particulière au projet de voie de contournement depuis ses débuts. En effet, les membres de l'association sont soucieux du maintien des habitats touchant plus particulièrement le secteur de la rivière Chaudière, puisque l'ACPLM est locataire d'un tronçon de 13 kilomètres de terres longeant la rivière Chaudière (le propriétaire étant Domtar), tronçon touché par le nouveau tracé de la voie ferroviaire. C'est donc avec intérêt que les responsables ont pris connaissance de l'étude d'impact réalisée par la firme AECOM dans le cadre du projet afin de s'assurer du maintien des habitats pendant et après la construction de la voie de contournement.

## 3. Opinion, préoccupations et suggestions sur l'ensemble du projet

Suite à la lecture de l'étude d'impact, l'ACPLM a une position globalement positive face au nouveau tracé de voie ferroviaire. En effet, les membres se voient rassurés de constater que le nouveau pont qui traversera la rivière Chaudière devrait avoir peu d'impact sur l'habitat qui l'entoure. Selon l'étude d'impact, il semble que peu d'espèces seront touchées négativement par le projet et que des mesures d'atténuation seront appliquées le cas échéant.

Toutefois, il est à prévoir que l'environnement limitrophe au nouveau pont sera touché de quelque manière pendant les travaux. Tel que mentionné dans l'étude, « la rivière Chaudière, principal cours d'eau de la zone d'étude, s'écoule dans un milieu forestier. Deux segments d'habitat ont été observés : ils présentaient des milieux de qualité élevée pour la reproduction, l'alevinage et l'alimentation des espèces d'eaux vives » (p.37). L'ACPLM ayant une grande partie de ses activités orientées vers la préservation et la reproduction des espèces de poisson dans la rivière Chaudière, elle est particulièrement sensible à la

préservation des différents habitats de poisson s'y retrouvant. Elle espère que des mesures concrètes de protection de ces habitats seront prises.

En lien avec les oiseaux, l'étude mentionne également : « concernant les oiseaux de proie, la petite buse a été vue et entendue en juillet et août 2016 dans la zone d'étude. Les banques de données de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec (AONQ) et de eBird mentionnent la présence de douze espèces d'oiseaux de proie dans le secteur. Parmi ces espèces, seul le pygargue à tête blanche détient le statut d'espèce « vulnérable » au Québec. Il niche dans les grands arbres des forêts matures situés à proximité de grandes étendues d'eau et les îles. La buse à épaulette est, pour sa part, « préoccupante » selon la loi sur les espèces en péril du Canada » (p.38). L'ACPLM est donc préoccupée que ces espèces soient touchées dans le cadre de la construction de la voie de contournement, puisque l'ornithologie ainsi que l'observation de la nature fait partie de ses activités.

L'ACPLM salue le fait que le pont ne nécessitera pas de pilier dans la rivière, réduisant ainsi les impacts hydrauliques sur la rivière et l'environnement adjacent. Il sera donc impératif que la construction du pont soit réalisée en respect de cet engagement.

En ce qui concerne les milieux humides, l'Association s'inquiète de « la perte de superficie substantielle d'autant plus que les milieux humides assument des fonctions écologiques importantes, comme la filtration et la rétention des sédiments, la conservation de la diversité biologique, la séquestration et la rétention du carbone et l'atténuation des impacts des changements climatiques, etc.(p.48). L'ACPLM espère que la perte de ces milieux humides fera l'objet d'une restauration ou d'une compensation financière importante permettant de réaliser des projet qui permettront d'assurer le maintien de la biodiversité dans le secteur. Ici-bas, vous trouverez des suggestions de mesures compensatoires et activités proposées par l'ACPLM.

#### 4. Propositions de mesures compensatoires et activités afin d'améliorer le projet

L'ACPLM regorge d'idées concernant la valorisation de la rivière Chaudière et du lac. Elle a à cœur la transmission des connaissances en lien avec la chasse, la pêche et l'interprétation de la nature, tant pour les petits que pour les grands. Ainsi, elle espère, au cours des prochaines années, pouvoir développer des activités pour toute la famille afin de sensibiliser la population à l'importance de la préservation des milieux naturels. Elle désire également réaliser des projets concrets qui permettraient de protéger les écosystèmes de la rivière Chaudière et sur le lac Mégantic.

Les activités de l'ACPLM pourraient contribuer aux mesures compensatoires nécessaires à la suite de la construction de la voie de contournement. L'ACPLM espère grandement pouvoir collaborer avec les différents paliers de gouvernement et devenir porteuse des projets suivants :

### **Activités pour la population :**

- Promotion et valorisation des activités familiales sur le long de la rivière Chaudière :
  - Construction et accès public à des sentiers longeant la rivière Chaudière à pied ou à vélo
  - Interprétation de la nature (panneaux, guides, etc.)
  - Ornithologie
- Cours de pêche à la mouche
- Camps d'initiation à la pêche et d'interprétation de la nature pour les jeunes
- Camping sauvage au bord de la rivière
- Etc.

### **Projets pour la protection de l'environnement :**

- Construction de frayères
- Mise en place d'une passe migratoire plus efficace
- Promotion de pratiques de pêche saines
- Interdiction de la pêche jusqu'au pont de la solidarité pour limiter la pêche dans les zones de reproduction
- Poursuite de l'ensemencement dans la rivière Chaudière et dans le lac Mégantic
- Pose de filets de captation à la sortie des égouts pluviaux
- Pose de nichoirs supplémentaires afin de créer des habitats pour les oiseaux
- Amélioration et bonification de la signalisation et des règlements en lien avec la pêche
- Affichage aux descentes de bateau en lien avec les plantes envahissantes
- Etc.

L'ACPLM remercie grandement le BAPE pour le temps investi à s'assurer que le Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic respecte les différentes pistes de réflexions proposées dans le présent mémoire et se met à la disposition de celui-ci pour toutes questions.

Roger Couture, porte-parole de l'ACPLM